

COMMISSION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

COMPTE RENDU

DES

AUDIENCES PUBLIQUES SUR LA CRÉATION DU PARC NATIONAL
DE LA KUURURJUAQ

Kangiqsualujjuaq
Les 14 et 15 mars 2007

Résumé

Des audiences publiques sur la création du futur parc se sont tenues à Kangiqsualujjuaq pendant les journées du 14 et 15 mars 2007. Ces audiences publiques ont été organisées conjointement avec la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) et les promoteurs du projet qui sont le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Gouvernement du Québec (MDDEP) et l'Administration régionale Kativik (ARK). Les audiences publiques ont été coprésidées par M. Peters Jacobs, président de la CQEK, et par M. Johnny Adams, représentant du Gouvernement du Québec nommé par le ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs, M. Claude Béchar. Pendant les deux jours des audiences publiques, la présentation du projet du parc Kuururjuaq et la présentation de mémoires ont été réalisés. Des périodes de clarification et d'information ont suivi les présentations de chacun des intervenants. Les audiences publiques ont été radiodiffusées dans toutes les communautés du Nunavik.

1. Mots de bienvenue

Mme Kitty Annanack, mairesse de Kangiqsualujjuaq, et Mme Maggie Emudluk, présidente de l'ARK, ont souhaité la bienvenue à tous les gens présents aux audiences publiques se tenant à Kangiqsualujjuaq. Les représentants du MDDEP et de l'ARK, promoteurs du projet, ont été introduits par Mme Emudluk. La parole a été par la suite donnée à M. Johnny Adams nommé par le Ministre Claude Bécharde du MDDEP pour présider les audiences publiques de Kangiqsualujjuaq au nom du Gouvernement du Québec. M. Peter Jacobs, président de la CQEK, a poursuivi en présentant les membres de la CQEK, le rôle de celle-ci pendant les présentes audiences publiques et l'agenda des deux prochaines journées.

2. Présentation du projet de parc par le promoteur

Les audiences publiques ont d'abord débuté par la présentation du projet de parc national de la Kuururjuaq par M. Stéphane Cossette (MDDEP). Plus en détails, M. Cossette a discuté des principaux objectifs de la création du parc qui sont la conservation/protection d'une aire qui est représentative des écosystèmes du Nord du Québec, de l'histoire de la proposition de la création du parc, du territoire couvert par le parc, du développement du parc qui hébergera des activités éducationnelles et récréatives de même que des recherches scientifiques, de la sécurité des touristes dans le parc, du développement économique local relatif aux emplois directs et indirectes et du zonage du parc en quatre catégories (zone de préservation, zone de préservation maximum, zone d'ambiance et zone de services).

La parole a été par la suite donnée à Mme Maggie Emudluk (ARK) qui a précisé que le projet de parc national de la Kuururjuaq était le fruit d'un travail conjoint à la suite d'un accord entre l'ARK et le gouvernement du Québec pour la création de parcs au Nunavik. Au nom de l'ARK, Mme Emudluk a affirmé soutenir le projet de création du parc national de la Kuururjuaq et, entre autres, favoriser la coopération avec le Parc National des Monts Torngats. Mme Emudluk a assuré que la création de ce parc, tout comme les autres parcs du Nunavik, ne portera jamais atteinte aux droits traditionnels des autochtones. Selon Mme Emudluk, la création des parcs au Nunavik permettra le développement économique de la région.

3. Présentation de la Nation Naskapie de Kawawachikamach

Les représentants de la nation naskapie de Kawawachikamach ont présenté leur mémoire intitulé « Le Paradis du caribou ». Ce mémoire signale la présence d'un site sacré le long de la rivière Koroc et l'importance de ce site dans la culture naskapie. Les représentants Naskapis soutiennent qu'il est essentiel de protéger les lieux sacrés des nations autochtones et de reconnaître « le Paradis du caribou » comme étant l'un de ces lieux. Ils recommandent aussi qu'un membre Naskapi fasse parti du comité d'harmonisation et que soit identifié par un panneau le site sacré naskapi. Les Naskapis s'engagent à partager leur savoir à cet effet. Les gens de Kawawachikamach sont aussi d'accord avec les limites proposées pour le parc. Pour répondre aux demandes exprimées par la nation Naskapie, l'ARK se dit prêt à rencontrer les aînés de Kawawachikamach pour discuter de l'emplacement du « Paradis du caribou ».

4. Questions de l'auditoire et réponses du promoteur

Les gens de l'assistance ont été invités à poser des questions ou à formuler des commentaires. D'abord Mme Kitty Annanack, qui est née et qui a grandi dans la région, affirme que le processus de planification doit être bien réfléchi. Par la suite, M. Johnny Etok affirme être aussi originaire de la région où sera créée le parc de la Kuururjuaq et se demande particulièrement pourquoi, qui et quand il a été décidé de l'endroit de ce futur parc. Le MDDEP précise que le territoire fut choisi en 1982 dans le but de protéger le territoire contre les activités commerciales, minières et hydroélectriques. Ce territoire a aussi été reconnu comme future zone de parc par l'ARK en 1994-1995. Plusieurs autres personnes de l'auditoire sont intervenues. Les interrogations émises se résument essentiellement aux impacts économiques potentiels de la création du parc, aux impacts potentiels sur le mode traditionnel de vie des Inuits et à d'autres sujets plus détaillés comme le type d'énergie utilisé pour le chauffage des abris et de l'avenir des cabines privées qui sont déjà en place sur le territoire. Le MDDEP affirme que le droit d'exploitation inuit sera maintenu dans la région et que plusieurs emplois à temps plein/partiel seront créés dont approximativement 10 dans le village de Kangiqualujjuaq et 50 à l'extérieur de la communauté.

Les activités de l'après-midi du 14 mars ont repris avec une question de M. Johnny Adams sur les restrictions de l'utilisation de la motoneige dans le parc. Le MDDEP répond que la restriction sera seulement pour les visiteurs du parc et non les résidents de Kangiqualujjuaq. Cette intervention amène d'autres gens dans l'assistance à intervenir. Un résident prétend que des subventions devraient être accordées aux motoneigistes puisque le prix des véhicules est très dispendieux. Le MDDEP réitère que le parc n'aura aucune contrainte additionnelle pour les gens de la région. Le parc est une opportunité de développement économique puisque Kangiqualujjuaq est la porte d'entrée du futur parc.

Plusieurs résidents soulèvent la préoccupation du risque de voir apparaître plusieurs hydravions sur le territoire. Ils affirment que depuis l'établissement de pourvoiries dans la région il y a de plus en plus d'hydravions. Le MDDEP répond que les visiteurs, d'une part, devront s'inscrire à l'entrée du parc et, d'autre part, devront demander un permis pour atterrir si c'est le cas. Le directeur du parc veillera au respect des règlements, les gardiens de parc surveilleront la présence d'avions sur le territoire et les pourvoiries seront sensibilisées à la nouvelle réglementation.

Mme Edith van de Wall de la CQEK demande quels seront les principaux impacts du centre d'interprétation sur la vie des gens du village. Le MDDEP affirme que le centre d'interprétation sera effectivement dans le village de Kangiqualujjuaq et sera l'endroit où les visiteurs devront s'enregistrer. Il y aura un comité d'harmonisation qui sera créée. Ce comité veillera à ce que le parc soit géré en harmonie avec les intérêts de la communauté de Kangiqualujjuaq. La communauté pourra, par le comité d'harmonisation, contrôler la vitesse de développement du parc. Le comité sera formé de membres de la corporation foncière de Kangiqualujjuaq, du village, de l'ARK, de la société Makivik et du MDDEP. Ce comité aura aussi la responsabilité de s'assurer qu'il n'y aura pas de contraintes pour les activités de prélèvement; les visiteurs seront

dirigés dans les zones non affectées par les activités de chasse. Il faudra établir un calendrier qui tient compte des activités de chasse et des zones utilisées.

M. Daniel Berrouard de la CQEK demande quels seront les principaux impacts biophysiques et sociaux de la création du parc de la Kuururjuaq. Le MDDEP répond qu'il y aura davantage de visiteurs sur le territoire. On prévoit qu'il y aura au minimum 800 visiteurs par années d'ici 10 ans sur un territoire de plus de 4000 km². Le nombre de visiteurs a été calculé à partir des visites enregistrées dans les parcs au Nunavut. La construction des refuges contribuera à une légère perte en végétation. Il y aura aussi davantage de visiteurs dans le village de Kangiqsualujjuaq. Les gens de la communauté, avec le comité d'harmonisation, pourront déterminer le nombre de visiteurs qui est acceptable de recevoir dans la région. L'ARK ajoute qu'actuellement la région n'a pas de contrôle sur les visiteurs, ce qui est problème pour leur sécurité. Avec la création du parc, les visiteurs devront nécessairement s'enregistrer à l'accueil. La sécurité des visiteurs sera d'autant améliorée.

Mme Edith van de Wall interroge le promoteur sur la façon dont les limites du parc ont été établies. Le MDDEP répond que les limites parc suivent les limites du bassin versant de la rivière Koroc, sauf en aval de la rivière à l'endroit des terres de catégorie I, des terres privées, qui ne sont pas incluses dans les limites du parc.

M. Putulik Papigatuk de la CQEK demande au promoteur de quelle façon les matériaux pour construire les abris seront transportés, d'où viendront-ils et à quel moment seront-ils transportés. Le MDDEP affirme que la question du transport des matériaux doit être davantage étudiée. Les matériaux seraient transportés en été par hydravion ou en hiver par motoneige. L'ARK ajoute que les travaux à réaliser doivent être discutés avec la municipalité de Kangiqsualujjuaq pour prendre les meilleures décisions. M. Papigatuk interroge le promoteur sur les possibles impacts négatifs de ce parc. Le MDDEP réitère que les impacts négatifs seront dus à l'augmentation du nombre de visiteurs dans la communauté et dans la région et que la communauté n'aura pas de contraintes supplémentaires. Bien que les visiteurs soient plus nombreux que dans le passé, ils seront toutefois mieux encadrés. Par ce contrôle, les visiteurs ne pourront aller n'importe où n'importe quand. L'ARK ajoute que le contrôle des visiteurs permettra d'atténuer l'effet négatif causé par l'augmentation des visiteurs tout en préservant les droits d'exploitation des Inuits.

M. David Okpik de la CQEK demande au promoteur de justifier la zone de préservation extrême telle que présentée dans le projet de parc. Le MDDEP répond que la zone de protection extrême protégera les aires de bouleau blanc, qui occupe la limite la plus septentrional de l'espèce au Québec, et des aires de lichens. Les visiteurs n'auront pas accès à ces zones, sauf les bénéficiaires de Kangiqsualujjuaq et les scientifiques avec une autorisation du parc.

M. Peter Jacobs demande au promoteur si les zones culturelles ne devraient-elles pas être tenues en compte dans la délimitation des zones du parc. Le MDDEP affirme qu'il va falloir en discuter avec le groupe de travail, notamment pour le site sacré du « Paradis des caribous ».

M. Johnny Adams demande s'il y aura des restrictions pour les activités de pêche des visiteurs et si la corporation foncière pourra contrôler les activités de pêche. Le MDDEP assure que les besoins de la communauté seront considérés en premier lieu. Le directeur du parc pourra limiter ou interdire la pêche sportive à certains endroits ou à certains moments de l'année. Makivik affirme que les visiteurs voulant pêcher dans les limites du parc devront demander une autorisation à la corporation foncière.

M. David Annanack, membre de la communauté de Kangiqsualujjuaq, demande s'il n'y aurait pas lieu de compenser les pertes de terre par la création du parc. Makivik soutient que, selon le chapitre 7 de la convention de la Baie James et du Nord Québécois, il ne peut y avoir de compensation à moins que les activités d'exploitation soient affectées. Il faudra voir dans l'avenir s'il n'y a pas trop de visiteurs. De plus selon Makivik, la création du parc va plutôt augmenter les droits de chasse et de piégeage des Inuits. Toute la zone incluse dans le parc sera considéré comme une autre zone de « catégorie II » dans laquelle les droits d'exploitation seront exclusifs.

Plusieurs intervenants ont fait part de leurs commentaires. Entre autres, on signale que l'animal a été créé par Dieu pour nourrir l'homme et non pas pour le sport. On ajoute, en ce qui concerne le plan d'intervention en cas d'urgence, que les Inuits avaient à l'époque des plans de survie et que leur contribution dans l'élaboration de ce type de plans pourrait être profitable. On exprime aussi que le territoire du parc est très grand, que la création de ce parc doit être très bien planifiée et qu'on veut que le territoire appartienne aux futures générations. On dit aussi de ne pas oublier le mode de vie traditionnel des Inuits de la région. On mentionne aussi qu'on doit interdire les avions dans la région. On demande finalement que les habitants locaux puissent participer à la construction des infrastructures du parc.

5. Présentation de Michael Gordon (communauté de Kuujjuaq) et Johnny Gordon (corporation foncière de Kuujjuaq).

M. Michael Gordon, conseiller municipal de Kuujjuaq, a présenté un mémoire préparé par la municipalité de Kuujjuaq. Kuujjuaq constitue la communauté la plus rapprochée de Kangiqsualujjuaq et du futur parc national et formerait la porte d'entrée des gens provenant de l'extérieur du Nunavik. M. Gordon affirme que les gens des communautés de Kuujjuaq et de Kangiqsualujjuaq ont les mêmes traditions et que le projet de parc les concerne aussi. Beaucoup de résidents qui habitent maintenant Kuujjuaq sont originaires de la région du futur parc. Les gens de Kuujjuaq sont d'accord avec la création du parc comme le sont les gens de Kangiqsualujjuaq. On mentionne que les touristes qui visiteront le futur parc passeront nécessairement par le village de Kuujjuaq, ce qui n'était pas le cas des chasseurs sportifs qui allaient dans les pourvoiries. Cette situation aura des retombées économiques pour Kuujjuaq. M. Gordon demande que des gens de Kuujjuaq, de même que des gens de Kawawachikamach et du Labrador, fassent parti du comité d'harmonisation. M. Gordon, au nom de la municipalité de Kuujjuaq, appuie la création du futur parc.

M. Johnny Gordon de la corporation foncière de Kuujjuaq a terminé l'exposé en affirmant que le parc national de la Kuururjuaq sera un attrait pour la communauté de Kangiqsualujjuaq. Il est toutefois préoccupé par l'augmentation du nombre de non-autochtones dans la région. Selon M. Gordon, on ne devrait pas instaurer d'activités de pêche dans le parc. On doit aussi surveiller les hydravions. M. Gordon prétend qu'il faut préserver la faune et les traditions de leurs ancêtres.

Un auditeur du Nunavik fait le commentaire que la création du parc va aider la population du Nord et va leur servir sur le plan financier. Le parc va être une source d'argent et des emplois seront créés.

6. Présentation de Normand Champigny (Azimut Exploration).

Un mémoire a été présenté par M. Normand Champigny de la compagnie d'exploration minière Azimut Exploration. M. Champigny affirme que la compagnie d'exploration minière Azimut Exploration est d'accord avec la création du parc. Azimut Exploration soutient le plan du Québec et la création du parc. La compagnie Azimut Exploration est propriétaire de droits d'exploration sur 25 sites au Québec dont 700 km², près du futur parc, qui montrent un potentiel intéressant en uranium. Selon M. Champigny, les activités d'exploration peuvent se faire en même temps que les activités du parc. Il reconnaît aussi l'apport du parc dans la diversité économique de la communauté et que le secteur minier est aussi une bonne occasion de développement économique. Puisque la phase d'exploration est une étape à haut risque, Azimut Exploration propose : 1) de reconnaître que les terres où Azimut Exploration possède des droits d'exploration ne soient jamais assujettis à l'interdiction pour l'exploration, 2) qu'il y ait un processus d'évaluation transparent, 3) qu'il n'y ait pas de zone tampon entre les limites du parc et les zones d'exploration et 4) qu'il existe un processus de médiation entre les utilisateurs et l'administration du parc.

Mme Edith van de Wall demande à M. Champigny d'expliquer comment garantir que les activités d'exploration n'y auront pas d'impacts sur le parc. M. Champigny répond qu'ils acceptent de se conformer aux pratiques qui limitent les effets négatifs. Des études d'impact doivent être faites dans ce sens. Il y aura des bénéfices qui compenseront les effets négatifs. Des explorations ont déjà été réalisées et d'autres continueront. Un résident de Kangiqsualujjuaq ajoute qu'il ne veut pas qu'il n'y ait pas de conflits entre les différents partis et affirme que les activités minières auront des effets négatifs sur le parc.

7. Présentation de Johnny Peters (Makivik).

La deuxième journée des audiences publiques débute par la présentation de M. Johnny Peters de la Société Makivik. M. Peters nous fait part de ses préoccupations vis-à-vis la création du parc notamment des conséquences sur les activités de chasse. Il note qu'il sera important de bien gérer les activités touristiques, de s'entendre sur les limites du parc et les activités minières. Il faudra connaître les impacts des ces différentes activités. La Société Makivik est particulièrement inquiète au sujet des activités d'exploration des gisements en uranium. Il faudra donc trouver le meilleur des mondes. En ce qui concerne les terres de catégorie II, rien ne justifie une compensations. La création du parc ne fait qu'augmenter les droits des Inuits locaux. De plus,

les pourvoiries inuites vont demeurer en place. Makivik veut toutefois l'opinion du village sur la création de ce parc. Selon M. Peters, il faut faire la promotion du Nunavik. D'ailleurs, la Société Makivik investit déjà dans le secteur touristique. M. Peters conclut en posant les questions : Est-ce que les Inuits du Nunavik sont en faveur de la création du parc ? Est-ce qu'ils sont d'accord avec les autres activités touristiques ?

Mme Edith van de Wall interroge le promoteur sur la façon de mitiger les impacts négatifs sur le mode de vie inuit. Le MDDEP affirme que le comité d'harmonisation servira de lien entre l'administration et les gens du village. Le comité appuiera les demandes de la population locale. Il y aura un suivi annuel des impacts, un meilleur contrôle des visiteurs qu'actuellement et le zonage du parc pourra être modifié selon les besoins de la population. Le MDDEP réitère qu'il sera possible de modifier les activités touristiques en fonction des besoins des chasseurs. Des audiences publiques auront lieu si des modifications de ce genre sont nécessaires. Makivik ajoute qu'il y aura un suivi des impacts des activités touristiques sur les activités traditionnelles. Un mécanisme pour régler les différents devrait être mis en place de concert avec la communauté. Un résident de Kangiqualujjuaq ajoute qu'il faudra protéger le parc de l'exploitation minière et interdire les moyens de transport.

8. Présentation d'Angus Simpson (Parc National des Torngats).

M. Angus Simpson du Parc National des Torngats affirme qu'une collaboration des deux parcs est possible et souhaitable. Le Parc National des Torngats a maintenant un an. Le comité du parc est formé de sept membres dont deux de la communauté de Kangiqualujjuaq. Une coopération est nécessaire pour la région qui est commune aux deux parcs. Le parc devra être géré à partir de connaissances communes et partagées. Par exemple, un plan d'intervention d'urgence uniforme aux deux parcs devrait être défini de façon conjointe. La gestion des visiteurs devrait être aussi réalisée de façon conjointe puisque l'entrée se fera à partir des deux parcs. Il devrait y avoir aussi un partage des responsabilités et de l'application de la loi.



Martin Tremblay
Secrétaire exécutif
Commission de la qualité de l'environnement Kativik
Le 13 avril 2007

Annexe

Déroulement des audiences publiques
Kangiqualujjuaq
14 et 15 mars 2007

Séance du 14 mars 2007

10h	Prière d'ouverture
10h05	Mots de bienvenue (Kitty Annanack, Johnny Adams, Maggie Emudluk)
10h15	Identifications et rôle des intervenants (Johnny Adams et Peter Jacobs)
10h30	Présentation du projet de parc (MDDEP)
11h15	Questions de clarification et d'information (Johnny Adams et Peter Jacobs)
12h	Dîner
13h30	Début des questions et mémoires
15h	Pause
15h30	Reprise des questions et mémoires
17h	Préparation du souper communautaire
19h30	Reprise des questions et mémoires
21h30	Fin des questions et mot de clôture

Séance du 15 mars 2007

10h	Reprise des questions et mémoires
11h30	Mot de clôture (Peter Jacobs, Johnny Adams et Kitty Annanack)
11h55	Prière de clôture
12h	Dîner